

ARRETE DU MAIRE

ARR23_0377 - Arrêté portant réglementation sur le stationnement et la circulation boulevard Victor Bordier et rue du Général de Gaulle.

Le Maire de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en sa partie législative, les articles L.2211.1, L.2213.1 et L.2213.2,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Manuel du Chef de Chantier, volumes 3,

Vu la Délibération n° 23_052 du conseil Municipal de la ville de Montigny-lès-Cormeilles fixant les tarifs et quotients applicables à partir du 1^{er} septembre 2023,

Vu les travaux à effectuer par l'entreprise SGB CONSTRUCTION, 16 place de la Fraternité, 93100 MONTREUIL, pour des travaux constructions de bâtiments angle 86-90 boulevard Victor Bordier // 88 rue du Général de Gaulle // 2-4 rue Victor Hugo à Montigny-lès-Cormeilles.

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise SGB CONSTRUCTION, 16 place de la Fraternité, 93100 MONTREUIL, est autorisée à occuper l'espace public tel que défini dans son plan d'installation de chantier PIC Ind.1b du 11 décembre 2023, afin de procéder aux travaux de constructions de bâtiments à l'angle 86-90 boulevard Victor Bordier, du 88 rue du Général de Gaulle et du 2-4 rue Victor Hugo à Montigny-lès-Cormeilles,

Seront notamment mis en œuvre les dispositifs suivants :

- La clôture de chantier sera installée sur toute la longueur du chantier et implantée entre le chantier et le trottoir,
- Les passages piétons condamnés par la clôture seront neutralisés par la signalisation,
- De part et d'autre du dispositif les traversées piétonnes devront être matérialisées, si elles ne persistent pas,

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée des travaux la vitesse sera limitée à 20 km/h sur les voies précitées,

ARTICLE 3 : Il appartiendra à l'entreprise de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité publique. Un homme trafic de l'entreprise s'assurera de la bonne circulation des piétons et des véhicules. En aucun cas la circulation des véhicules ne devra être interrompue.

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire devra s'acquitter d'une redevance d'un montant fixé à 31 200 € Occupation du sol de la voie publique (sans utilisation de place de stationnement) : 5 € x 60 m² x 104 semaines = 31 200 €

ARTICLE 5 : Cet arrêté sera effectif à compter du 2 janvier 2024 pour une durée de 731 jours,

ARTICLE 6: La signalisation, y compris dynamique, et le balisage, les barrières de chantier pour la protection des travaux et des usagers seront exécutés par l'entreprise SGB CONSTRUCTION, qui prendra toutes dispositions pour la pose, la maintenance et la dépose de ces dispositifs, conformément au Code de la Route en vigueur, et au Manuel du Chef de Chantier, volumes 3,

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché sur le site par l'entreprise, 48h00 avant le début des travaux, à l'aide de panneaux mobiles. En aucun cas, l'arrêté sera scotché ou punaisé sur les arbres et/ou le mobilier urbain existant à proximité des travaux,

ARTICLE 8 : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique (police nationale et police municipale), sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles, le 20 décembre 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre du présent arrêté pendant un délai de deux mois à partir de HAGNY date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil

-la date de sa publication sur le site internet de la Commune

-ou à compter de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprè Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de récours Monsieur le maire, cette demarche suspendent le double soit à 53 Maire Adjoint aux Travaux, à la après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce Propreté des Espaces Publics et à

P/Le Maire, Noël CARPENTIER

l'entretien des Espaces Verts

Mis en ligne sur le site de la ville le : 7711212023